



NUMÉRO 202

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 6 février 2020

Appel nominal / 3

Désignation du secrétaire de séance / 3

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil au maire / 3

Communication sur l'actualité GPSO / 4

1. Attribution de subventions aux associations, au titre de l'exercice 2020 – Compléments et modifications. / **5**

2. Vote du BP 2020 pour le budget principal et les budgets annexes – Approbation du tableau des effectifs – Longueur de la voirie. / **6**

3. Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2020. / **7**

4. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2019. / **7**

5. Communication du montant provisoire au titre de l'année 2020 du Fonds de Compensation des Charges Territoriales versé par la ville de Boulogne-Billancourt à l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest. / **8**

6. Imputation des biens en investissement. / **11**

7. Personnel communal – Mesures diverses / **11**

8. Approbation de la partie relative à la santé et à la sécurité au travail du règlement intérieur de la ville et du CCAS de Boulogne-Billancourt. / **12**

9. Participation de la ville aux dépenses de fonctionnement des écoles privées pour l'année scolaire 2019/2020 – Convention de participation à divers projets scientifiques et

voyages pédagogiques. / **12**

10. Accord-cadre à bons de commande pour les travaux de pose et d'entretien de stores dans divers bâtiments communaux. / **11**

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Le 6 février 2020 à 18h30, les membres du conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du conseil de l'Hôtel de ville de Boulogne Billancourt, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le maire individuellement et par écrit le 31 janvier 2020.

Monsieur BAGUET, maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLARD, M. Marc FUSINA, Mme Christine BRUNEAU, M. Michel AMAR, M. Léon SEBBAG, M. Frédéric MORAND, Mme Isaure de BEAUVAL, M. Bertrand-Pierre GALEY, M. Philippe TELLINI, Mme Sandy VETILLART, M. Pierre DENIZIOT, Mme Sylvie ROUGNON, M. Jean-Claude MARQUEZ, Mme Christine LAVARDE-BOËDA, M. Daniel BENHAROUN, M. Jonathan PAPILLON, Mme Christine DELOFFRE, M. Laurent GOUILLIARD, Mme Claire de THEZY, M. Vittorio BACCHETTA, Mme Joumana SELFANI, Mme Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, M. Nasser RUMJAUN, Mme Carole HOOGSTOEL, M. Claude ROCHER, M. Sébastien POIDATZ, Mme Élisabeth DE MAISTRE, M. Nicolas MARGUERAT, Mme Agathe RINAUDO, M. Olivier CARAGE, Mme Caroline PAJOT, M. Pierre LAURENCIN, Mme Martine EVEN, Mme Judith SHAN, M. Vincent GUIBERT, M. François THELLIER.

EXCUSES REPRESENTES :

Mme Marie-Anne BOUÉE qui a donné pouvoir à M. Léon SEBBAG
Mme Jeanne DEFRANOUX qui a donné pouvoir à Mme Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG jusqu'au point n°7
Mme Armelle GENDARME qui a donné pouvoir à M. Pascal LOUAP
Mme Anne-Charlotte LORBER qui a donné pouvoir à M. Jonathan PAPILLON
Mme Esther KAMATARI qui a donné pouvoir à M. Daniel BENHAROUN
M. Raphaël LABRUNYE qui a donné pouvoir à M. Gauthier MOUGIN
Mme Sana DRIDI-BLANGER qui a donné pouvoir à Mme Joumana SELFANI
Mme Véronique GAUDOUX DAUVILLIER qui a donné pouvoir à M. Olivier CARAGE
M. Emmanuel BAVIERE qui a donné pouvoir à M. Jean-Claude MARQUEZ
M. Pierre-Mathieu DUHAMEL qui a donné pouvoir à M. Pierre LAURENCIN
Melle Fatima CARDETAS qui a donné pouvoir à Mme Caroline

PAJOT

EXCUSÉS : M. Jean-Michel COHEN jusqu'au point n° 4, Mme Sylvie MOREL.

ABSENTES : Mme Ségolène MISSOFFE, Mme Isabelle WEILL.

Mme Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. BAGUET : Bonsoir à toutes et à tous. Le quorum étant atteint, je vous propose de débiter notre séance.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En l'absence de remarques et de questions sur ce point, le conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal au maire.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019

En l'absence de commentaires, le procès-verbal de cette séance est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

M. BAGUET : Je souhaite aborder de nouveau le sujet des platanes du cimetière Pierre Grenier, lequel a fait l'objet d'une question orale de la part de Monsieur THELLIER. Nous avons présenté des excuses dans le Boulogne-Billancourt Information (BBI) de janvier en expliquant qu'il y avait eu une erreur d'interprétation et une erreur de communication. Même si le nécessaire a été fait, je constate maintenant qu'il y a appel à manifestation et qu'une pétition a été lancée pour sauver ces arbres. Selon moi, « réchauffer » quelque chose qui est déjà passé n'est ni très efficace ni écologique. Par conséquent, il n'est plus utile de revenir sur ce sujet. Nous allons seulement abattre les huit arbres qu'il est nécessaire d'enlever, et les 176 autres devront être remplacés à plus ou moins long terme. Nous allons attendre que ceux-ci soient malades, mais nous ne courrons pas le risque qu'ils tombent au risque de blesser les passants.

En ce qui concerne le sujet relatif à la mobilité numérique, l'open data, le réseau bus, et la mobilité électrique, nous avançons sur le dossier des bornes de recharge des véhicules électriques, lequel a pris du retard. Trois bornes électriques ont été mises en service, dont une à Boulogne-Billancourt. Je vous accorde que ce chiffre est relativement peu élevé, mais nous ne pouvons pas faire plus d'un point de vue juridique.

Séance du 6 février 2020

Le service Vélib, pour sa part, a bien fonctionné pendant les grèves, et des habitants ont d'ailleurs pu le découvrir à cette occasion. Les subventions pour l'achat de vélos électriques fonctionnent également très bien. Aussi, comme je vous l'ai dit lors de notre dernière séance, nous avons signé une convention avec la région Ile-de-France afin de subventionner ces équipements pour un montant maximum de 500 euros, répartis de la manière suivante : 200 euros versés par la ville, 200 euros versés par Grand Paris Seine Ouest (GPSO) et 100 euros versés par la région. La concertation sur le Plan vélo se poursuit.

En ce qui concerne l'habitat, nous avons également évoqué l'Opération Habitat Qualité (OHQ). Une nuit de la thermographie spéciale copropriété aura lieu le 25 février prochain pour repérer les fuites énergétiques. Suivront également GPSO énergie ainsi que les événements culturels du territoire.

Je vous propose maintenant d'entamer l'examen de l'ordre du jour, qui est essentiellement budgétaire.

1. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2020 - COMPLÉMENTS ET MODIFICATIONS

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

Mes chers collègues, cette première délibération est classique puisqu'il s'agit, comme chaque année, de voter l'attribution des subventions supérieures à 23 000 euros, dans le prolongement de ce qui a déjà été délibéré au conseil municipal du 19 décembre 2019. Il est à noter que, suite à la fusion de deux associations, les Papillons Blancs des Rives de Seine et l'UNAPEI 92, l'ensemble de la subvention sera versée à l'UNAPEI 92.

Par ailleurs, il vous est proposé d'attribuer trois subventions complémentaires, sous réserve de l'envoi de l'ensemble des documents justificatifs, à l'Union des Femmes, à la crèche parentale La Toupie et à l'association Envie d'envol, cette dernière subvention étant versée dans le cadre de la contractualisation avec le conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Enfin, cette délibération prévoit que trois associations bénéficient également de subventions complémentaires pour faire face aux frais de refacturation du personnel communal mis à disposition. Il s'agit du Centre Ludique de Boulogne Billancourt (90 000 euros), du Comité des Œuvres Sociales (170 000 euros) et de l'Athlétic Club de Boulogne-Billancourt (ACBB) (50 000 euros), comme cela était déjà le cas les

années précédentes.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité, Messieurs BENHAROUN, BACCHETTA, GOUILLARD, Mesdames MISSOFFE et LORBER (Office du Tourisme), Monsieur DENIZIOT (Papillons Blancs et Seine Ouest Entreprise et Emploi), Monsieur RUMJAUN (CEBIJE et Karaté Club), Monsieur BAGUET (CBB), Monsieur PAPILLON (FNACA), Madame DE MAISTRE (Union pour l'Éducation Populaire), Madame GODIN, Messieurs MARQUEZ (Seine Ouest Entreprise et Emploi) ne prenant pas part au vote.

2. VOTE DU BP 2020 POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES - APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - LONGUEUR DE LA VOIRIE - PROVISIONS

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

Mes chers collègues, le 23 janvier dernier, nous avons discuté des orientations budgétaires, dans un cadre plutôt général et qui présentait notamment une trajectoire jusqu'en 2025. Ce soir, nous allons évoquer plus concrètement les actions qui seront réalisées au cours de l'année 2020.

Sans grande surprise, le budget 2020 poursuit les quatre objectifs qui ont été unanimement salués dans des classements récents, notamment le prix Observatoire de Dirigeants de l'Industrie et des Services (ODIS) et, il y a une semaine, celui de la Fondation iFRAP, relayé dans un certain nombre de journaux de la presse écrite nationale.

Le premier de ces quatre objectifs est le maintien de la stabilité fiscale. Cette année encore, les taux n'augmenteront pas et ce, pour la onzième année consécutive. De plus, hier soir, a été votée à GPSO la baisse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), ce qui se traduira, pour l'ensemble des citoyens bouloonnais et de GPSO, par un allègement de la fiscalité.

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Le deuxième point est une maîtrise des dépenses de fonctionnement sans diminuer la qualité des services. En effet, ces dépenses diminueront de 0,4 % en 2020, et il faut noter que nous parvenons à poursuivre une baisse alors même que les dépenses de gestion courante ont diminué de près de 5 % au cours des deux derniers exercices. Je tiens à souligner, et nous y reviendrons, que même dans le cadre de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, un effort significatif est fait en faveur des dépenses de personnel.

Il s'agit, en troisième lieu, de poursuivre l'investissement. Vous pouvez constater que les 47,6 millions d'euros de crédits d'équipement qui seront détaillés ultérieurement, dont 13,5 millions d'euros pour le patrimoine existant, représentent un montant supérieur à la moyenne annuelle depuis 2001. Les investissements annuels ont d'ailleurs augmenté au fur et à mesure des mandats.

Le quatrième objectif, enfin, est de diminuer et maîtriser l'endettement. Cela se confirme au travers de ce budget, puisque la dette prévisionnelle au 31 décembre 2020 est équivalente à celle constatée au 31 décembre 2019, et il est d'usage que la dette figurant au Budget Primitif (BP) soit supérieure à celle enregistrée au Compte Administratif (CA). Je vous invite, pour le vérifier, à consulter tous les budgets antérieurs. De plus, je vous rappelle que la dette a considérablement diminué, avec une baisse de 100 millions d'euros au cumulé en incluant l'ensemble du périmètre ville, à savoir le budget principal, les budgets annexes et la dette qui a été transférée à GPSO.

S'agissant de la section de fonctionnement, je reviendrai sur quelques points précis qui connaissent des changements. Vous pouvez voir que la ligne des dotations est faible, avec 15 millions d'euros. À l'intérieur de cette ligne, la part de l'État diminue année après année comme une peau de chagrin puisque la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) diminue une nouvelle fois de près de 50 % par rapport à 2019. Elle est maintenant de l'ordre de 1,2 million d'euros et il est déjà certain que nous n'aurons plus de DGF en 2021. Elle représente aujourd'hui 9 euros par habitant et je vous inviterai, par la suite, à rapprocher ce montant au regard de l'ensemble des missions que la ville accomplit pour le compte de l'État.

Un deuxième bloc très important est celui des impôts, sur lequel je reviendrai ultérieurement, car il présente un certain nombre de difficultés. Je souhaite, avant tout, aborder le prélèvement sur recettes. Ce prélèvement vient diminuer les recettes fiscales perçues sur le territoire communal de près de 27 millions d'euros. Il est notamment constitué des 6 millions d'euros au titre de l'amende Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), dont nous avons largement

parlé lors du précédent conseil municipal. Il faut aussi évoquer l'augmentation, cette année, du Fonds de Solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF), de 1,8 million d'euros, soit une hausse de 13 % par rapport à 2019, alors même que l'enveloppe du fonds a augmenté de 6 %. Nous payons donc à peu près deux fois plus que ce qui correspondrait à notre contribution « naturelle ». Globalement, l'effort financier qui est demandé à la ville en 2020, si l'on additionne la baisse de la DGF, les hausses supplémentaires de contribution au FSRIF, au Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC) et au SRU, représente 26,3 millions d'euros par rapport à la situation qui était celle en 2013, avant que n'intervienne la réduction des dotations de l'État vis-à-vis des collectivités. C'est un effort supplémentaire de 3,4 millions d'euros par rapport à 2019. Et corrélativement, cet effort supplémentaire se traduit par une diminution de notre autofinancement puisque ce dernier représente la différence entre recettes et dépenses. Néanmoins, comme vous avez pu le voir dans le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), cela ne se traduit pas par une dégradation de la qualité financière de la ville, puisque notre capacité de désendettement reste bonne (3,7 ans) sur le budget consolidé en vision prévisionnelle ; sachant que si notre dette venait à diminuer, nous serions en-deçà de ce niveau.

Je tiens d'ailleurs à souligner que, sans ces prélèvements qui se sont additionnés depuis 2013, nous aurions pu rembourser l'intégralité de notre dette dès l'année 2017.

Enfin, apparaît un nouveau prélèvement sur recettes que je n'ai pas compté dans ces charges nouvelles, représentant un montant de 4,7 millions d'euros et qui, lui, résulte uniquement de la réforme du stationnement et de sa dépénalisation. En effet, quoi qu'il se passe, la ville devra désormais, chaque année, verser 6 millions d'euros à Île-de-France Mobilité et à la région Île-de-France. C'est un montant qu'elle a versé en 2018, mais qui était alors fonction d'un panier de recettes. Ce dernier a évolué dans sa composition, pour autant le montant a été figé. S'il n'est, néanmoins, que de 4,7 millions d'euros et non de 6 millions d'euros, c'est parce que l'État nous reverse 1,3 million d'euros au titre des recettes des amendes de police.

Je poursuis sur le bloc des impôts en soulignant que sur les 95 millions d'euros qui sont perçus sur le territoire communal, 27 millions d'euros partent directement dans les poches de l'État. À taux et à abattements inchangés, les recettes fiscales perçues sur le territoire de la ville sont de 65 millions d'euros, dont 41 % prélevés par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Il est à noter que ce pourcentage évolue considérablement puisque, si l'on compare avec la situation qui était celle en 2019, seuls 31 % de nos recettes fiscales étaient prélevés directement.

Séance du 6 février 2020

Je vous rapporte ces éléments parce que les recettes perçues sur le territoire de Boulogne- Billancourt augmentent d'un million d'euros entre 2019 et 2020. 500 000 euros sont liés à la revalorisation forfaitaire de 0,09 % des bases inscrites dans la loi de finances, très inférieure à l'inflation, puisque l'inflation moyenne pour l'année 2019 est de 1,1 %, et plus forte en décembre à 1,4 % globalement, ce qui donne la tendance pour 2020. De surcroît, pour ce qui concerne la ville plus particulièrement, l'énergie augmente de 9,7 %, l'alimentation de 1,9 % et les services de 1,2 %. Enfin, les 500 000 euros restants proviennent des rôles supplémentaires et complémentaires. C'est donc ce qui provient de la croissance physique de la ville, c'est-à-dire de l'arrivée de nouveaux habitants. Or qui dit nouveaux habitants, dit nouveaux services. Par conséquent, ce gain de 1 million d'euros de recettes fiscales est compensé, à périmètre constant, par des charges équivalentes liées à l'inflation et aux nouveaux services tels que Comme à la maison, l'ouverture de la crèche Gallieni Bellevue induisant de nouveaux frais de fonctionnement, l'organisation des élections municipales, etc.

L'attribution de compensation, dont le montant n'évolue guère, constitue un bloc important. On peut constater toutefois que, de même que pour les recettes des impôts dont 24 millions d'euros sont transférés à GPSO, 24 millions d'euros repartent également à GPSO via le Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT). Les 54 millions d'euros restants sont ceux qui étaient perçus précédemment lorsqu'existait le binôme ville/communauté d'agglomération avec GPSO, attribution de compensation et ex-dotation de solidarité communautaire.

Un premier bloc est la « boîte aux lettres » et a déjà été évoquée. Concernant les amendes de police, elles engendrent un flux négatif au regard du fonds de compensation du fait que cette année GPSO ait encore été en capacité d'assurer, à chacune des villes du territoire, le même montant de recettes perçu au titre du stationnement. La ville avait d'ailleurs, à ce titre, perçu 2 millions d'euros de recettes provenant des amendes de police en 2018. Elle perçoit toujours cette somme aujourd'hui, toutefois les recettes n'apparaissent plus en investissement mais en fonctionnement. De plus, il n'est pas garanti que GPSO puisse continuer sur cette voie en 2020, dans la mesure où l'année 2020 sera la première année pleine de mise en œuvre de la réforme.

La quatrième composante est spécifique à la ville et relève notamment de l'aménagement. La ville continue à prendre en charge, dans son intégralité, le budget Seguin annexe Rives de Seine, comme elle s'était engagée à le faire. Cette quatrième composante présente aussi l'effort que la ville a décidé de faire pour renforcer le nettoyage et l'entretien des rues. L'effort, au-delà du socle commun à l'ensemble des

villes de GPSO, est de l'ordre de 2 millions d'euros, ce qui porte les crédits alloués à la propreté à 8 millions d'euros sur le territoire de Boulogne-Billancourt, auxquels il convient d'ajouter les 12 millions d'euros liés à la collecte des ordures ménagères, soit un coût total de 20 millions d'euros.

Les recettes ville, sur lesquelles la commune a une action directe, sont liées à son attractivité. Elle produit des services, les entreprises viennent s'y implanter, d'où des droits de mutation importants par rapport à ce qui peut s'observer dans d'autres villes du département. Un tiers des recettes des produits de services est lié à l'éducation et à la restauration scolaire, dans un contexte marqué par l'absence d'augmentation des tarifs depuis le 1er janvier 2018. Cela porte le montant des recettes gérées par la ville à 164 millions d'euros, montant à mettre en regard avec les dépenses pilotables qui s'élèvent à 145 millions d'euros. Elles sont constituées principalement de la gestion des ressources humaines pour un montant de 89 millions d'euros. Ce montant augmente d'une part, du fait de mesures réglementaires à hauteur de 900 000 euros, et d'autre part, du fait de décisions de la ville à hauteur de 1,5 million d'euros : la monétisation du Compte Épargne Temps (CET), la protection sociale complémentaire, la résorption de l'emploi précaire ou la revalorisation du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Les autres dépenses sont constituées des services administratifs à la population, qui représentent 26 % des dépenses et pour lesquels la ville reçoit de l'État 9 euros par habitant. Il s'agit de tous les services que la ville est tenue d'assurer pour le compte de l'État : tenue de l'état civil, organisation des élections, etc. Viennent ensuite les dépenses pour l'éducation, la jeunesse, la famille. Un autofinancement de 40 millions d'euros est dégagé.

Les dépenses en matière d'investissement concernent quatre grands axes. Le premier concerne « la ville solidaire » avec, en 2019, la réalisation du projet « Comme à la Maison ». En 2020, seront portés des crédits pour l'accessibilité des équipements communaux, une aide importante aux bailleurs sociaux pour la construction de nouveaux logements et des crédits pour terminer les opérations du foyer de l'Olivier et des Restaurants du Cœur, lesquels ont été inaugurés récemment. Les investissements concernent tous les âges de la vie des Boulonnais avec les crèches, les bibliothèques, les équipements pour les seniors, les marchés alimentaires, la sécurité de la ville, le sport pour tous avec notamment des bulles de tennis pour un montant d'un million d'euros, les tribunes au stade de rugby, l'amélioration d'un gymnase utilisé pour deux écoles, le gymnase de la Biodiversité, le lancement d'une opération omnisports qui permettra d'inscrire la ville dans les Jeux Olympiques de 2024, des crédits pour la piscine et pour la patinoire. Enfin, la ville porte aussi des actions

lui permettant de réduire son empreinte carbone grâce au début des travaux de l'espace Bernard Palissy en vue de la rénovation de la toiture et du système de chauffage, et à la rénovation de deux groupes scolaires concernant à la fois l'accessibilité mais aussi le changement des fenêtres. Des crédits sont également consacrés à l'aménagement paysager du cimetière Pierre Grenier.

Suite à l'ensemble de ces explications, permettez-moi, Monsieur le maire, de considérer que la délibération n°3 relative au vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2020, et la délibération n°5 relative à la communication du montant provisoire au titre de l'année 2020 du FCTT versé par la ville de Boulogne-Billancourt à GPSO, ont été présentées simultanément.

De plus, je tiens à remercier les services de la Direction des Affaires Financières (DAF) ainsi que tous les services de la ville, qui ont travaillé avec des délais très contraints et qui ont mis en œuvre les moyens nécessaires afin que tout soit prêt à temps.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances : Le groupe La ville Citoyenne souhaite connaître le budget consacré à la propreté des voies communales. Il a été répondu tout à l'heure à cette question par Madame LAVARDE dans son exposé. Le groupe La ville Citoyenne a également demandé s'il était possible d'avoir une visibilité sur le long terme concernant les Autorisations de Programme (AP) et les Crédits de Paiement (CP). Il lui a été répondu que cette information a été communiquée lors du Débat d'Orientations Budgétaires et elle figure dans le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) en page 31. L'annexe des autorisations de programme et des crédits de paiement du BP 2020 est établie sur la base du programme d'investissement de la ville arrêté à ce jour. Elle précise les engagements de la ville au cours des deux années à venir, 2020 et 2021, et finit par une information sur le stock global des autorisations de programme et des crédits de paiement correspondant aux opérations projets.

Avis favorable à l'unanimité, le groupe La ville Citoyenne ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET : Merci. Qui demande la parole ? Monsieur THELLIER, puis Monsieur GUIBERT.

M. THELLIER : Je vous remercie de me donner la parole.

Monsieur le maire, je voudrais tout d'abord féliciter la présidente de la commission des finances pour la qualité de

ses explications, et aussi l'objectivité de notre collègue M. MARGUERAT pour les comptes rendus de nos interventions en commission des finances, lesquels sont fidèles à nos propos. Nous souhaiterions pouvoir voter cette délibération article par article, si vous en êtes d'accord.

Concernant les deux premiers articles, à savoir le budget primitif et les autorisations de programme, notre groupe votera contre. Cela ne devrait pas vous surprendre, puisque nous vous avons déjà fait part de nos remarques lors du « pseudo » débat sur les orientations budgétaires qui ont été présentées au conseil municipal du 23 janvier dernier. D'ailleurs, lors de ce conseil municipal, vous m'avez dit que vous ne compreniez pas pourquoi je faisais une « fixette » sur le stade de basket. La réponse se trouve pourtant dans le rapport du BP 2020 que vous nous présentez. En effet, page 27 de ce rapport, un tableau présente les dépenses d'équipement de la section investissement et ce, par fonction. À la ligne des sports, on peut lire que les autorisations de programme pour l'année 2020 et les années suivantes s'élèvent à 79,2 millions d'euros, ce qui est une somme considérable, puisqu'elle représente à elle seule la moitié du total des autorisations.

En effet, autant les autres lignes sont comparables aux montants figurant dans le budget primitif 2019 : par exemple, pour les lignes espaces verts, environnement et développement durable, les dépenses sont maintenues et les variations restent minimales ; autant la ligne des sports bondit de 7,8 à 79,2 millions d'euros. L'explication en est le projet d'un stade aussi inutile que coûteux et qui « sort du chapeau » à la fin de votre mandat sans aucune concertation avec les Boulonnaises et les Boulonnais. L'ennui, c'est que cet équipement va, à lui seul, assécher les capacités d'investissement de la ville, alors que d'autres sujets me paraissent prioritaires, comme les enjeux sociaux, ou plus urgents, comme les enjeux climatiques.

La prise de conscience sociétale de la crise écologique est énorme et je suis le premier à dire que les questions écologiques n'appartiennent pas aux seuls écologistes. Mais, malgré le verdissement tardif de vos discours, en deux fois six ans de mandature, nos concitoyens n'ont toujours pas l'impression de vivre dans une ville « verte ». À l'exception du Trapèze, ils continuent de vivre dans une ville « grise ». Ils constatent qu'elle est toujours traversée par autant de camions, il n'est pas plus simple de se déplacer en vélo et nos concitoyens ne sont pas dupes des nombreux dessins de bicyclettes peints sur le bitume depuis quelques mois. Ils sont de moins en moins rassurés pour leur sécurité lorsqu'ils sont piétons. Ils n'ont toujours pas accès aux 6 kilomètres des berges de la Seine. Pire encore, le projet d'aménagement qui leur a été présenté concernant les quais Georges Gorse et

Séance du 6 février 2020

de Stalingrad comporte une autoroute 2 x 2 voies avec des contre-allées et parkings. C'est un projet digne des années Pompidou alors que nous sommes au XXI^e siècle, en pleine crise écologique, et qu'il est impérieux de freiner l'afflux des véhicules pour lutter contre la pollution de l'air.

Les Boulonnais constatent également que le Service Urbain de Boulogne-Billancourt (SUBB) fonctionne toujours au diesel avec un pot d'échappement à 50 cm du sol, c'est-à-dire au niveau des poussettes, alors que l'on aurait dû passer à l'électrique depuis bien longtemps, comme c'est notamment le cas à Issy-les-Moulineaux. Sans compter le fait qu'il faudra réinvestir pour réparer les dégâts sociaux et culturels dus au non-respect de la loi sur la Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) en matière de logements sociaux, à la fermeture des bains-douches, à la fermeture du château de Benais et à la fermeture du Théâtre de l'Ouest Parisien (TOP).

En résumé, Monsieur le maire, leur ville est devenue plus difficile et le budget primitif que vous nous demandez d'approuver n'est pas de nature à leur rendre la vie plus facile. Je vous remercie.

M. BAGUET : La campagne électorale bat son plein, mais ce n'est pas un souci. Monsieur GUIBERT, vous voulez rajouter quelque chose ?

M. GUIBERT : Monsieur le maire, chers collègues, effectivement, il y a deux semaines, nous ne sommes pas intervenus parce qu'il n'y avait pas eu de débat, ainsi que vient de le rappeler Monsieur François THELLIER. Cependant, nous avons vu le lendemain dans quel désarroi cela vous plongeait, comme en a témoigné le tweet de votre premier adjoint, comme si nous étions, dans cette assemblée, la seule source d'idées et de propositions : « un seul être vous manque et tout est dépeuplé ». Nous n'allons pas vous décevoir plus longtemps, et pour ce dernier conseil municipal de la mandature, nous allons revenir sur ce que nous inspire ce budget et, malgré la qualité de la présentation à laquelle nous venons d'assister, et plus généralement, de la gestion qui fut la vôtre depuis maintenant 12 ans, proposer quelques pistes de réflexion.

Au préalable, pour montrer que nous ne sommes pas uniquement dans la critique, je mentionnerai deux choses à mettre au crédit de votre action : premièrement, « Comme à la Maison », nous en avons déjà parlé, et deuxièmement, le « Forum de l'emploi » qui s'est tenu cet après-midi et qui a connu un succès continu sur plusieurs heures, et auquel a été conviée une association que je représentais mais je ne reviendrai pas là-dessus.

La ville croule sous les médailles distinguant une «

autoproclamée » bonne gestion et ce sont des médailles dont aucun d'entre nous n'avait entendu parler auparavant. Qu'est-ce qui caractérise la gestion municipale actuelle ? Ce n'est certainement pas la stratégie ou la vision qui est portée à l'horizon de cinq à dix ans ; nous n'en avons jamais entendu parler. Cette gestion, nous pourrions la décrire en « creux », avec des manques et des insuffisances. En effet, nous dépensons moins que prévu par le fait que les effectifs ne sont pas pourvus à 100 %, ce qui est principalement dû à un problème d'attractivité de la ville et au coût des logements de ceux qui souhaiteraient travailler pour la ville, avec 15 % de logements sociaux alors que la loi en exige 25 %. Si la ville n'avait pas dû s'acquitter, par deux fois, d'environ 6 millions d'euros d'amende, nous disposerions d'environ 12 millions d'euros supplémentaires, ce qui est une lapalissade. On sous-investit ou on dépense mal. Je rappellerai 300 000 euros de dépenses, il y a trois ans, à l'occasion d'une fusion avec Issy-les-Moulineaux, projet sorti du chapeau et abandonné au bout de quelques semaines ; le château de Benais, qui est en sursis et pour lequel nous continuons à payer parce qu'il faut l'entretenir bien que nos enfants ne puissent plus en bénéficier. Enfin, comme Monsieur THELLIER l'a rappelé, la fermeture du TOP, des bains-douches et du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF).

Quand on passe à l'action, que voit-on ? Un stade pharaonique d'une valeur de 70 millions d'euros, alors que la ville compte des gymnases vétustes, sans gradins pour les parents, et autant d'équipements qui demandent à être rénovés. De plus, 1,15 million d'euros vont être dépensés chaque année pour une équipe de basket-ball à Levallois-Perret alors que la subvention allouée à l'Athlétic Club de Boulogne-Billancourt (ACBB) est de 2,4 millions d'euros. Cette subvention pourrait être, et encore une fois c'est mathématique, de 3,6 millions d'euros. Elle pourrait être augmentée de 50 %, lesquels bénéficieraient à tous nos concitoyens et à tous les sports. Je rappelle que vous vous lamentez sur le fait que l'État prend tout l'argent de la ville, mais nous ne dépensons même pas tout le budget qui nous est alloué.

Alors, que serait à nos yeux une bonne gestion ? Une bonne gestion, c'est dépenser ce qui doit l'être, quand ça doit l'être, où ça doit l'être, dans l'intérêt général, dans l'intérêt du plus grand nombre et pas seulement dans une somme d'intérêts de « clientèle électorale ». Pour nous, une bonne gestion, une gestion « non frileuse » pour reprendre les propos de François THELLIER, ce serait une gestion qui dépasserait une vision purement comptable pour faire vivre un projet soutenu par un budget, d'une part, durable et ambitieux. Cela se fait à Lille, par exemple, avec 40 % pour l'éducation et le sport, 30 % pour le cadre urbain et 17 % pour la culture et l'économie. Ce serait, d'autre part, un budget sincèrement participatif,

comme à Paris, et un budget participatif va bien au-delà des « stand-up » ou des « faux étonnements » en réunion de quartier.

Les choses évoluent un peu, nous l'avons vu, mais surtout, nous savons que nous pourrions faire plus sans augmenter les impôts, et c'est un ancien socialiste qui vous parle. Fin 2019, l'excédent dégagé est de 21 millions d'euros, la dette est faible, et cet excédent pourrait même être de 33 millions d'euros en y ajoutant les 12 millions d'euros potentiels gagnés sur les pénalités de la loi SRU. La ville pourrait faire bien plus si elle ne se lançait pas dans la construction du stade et si elle n'avait plus à payer d'amende en raison du manque de logements sociaux.

Aussi, j'aurais quelques questions à poser : pourquoi ne pas embaucher plus d'animateurs ? Pourquoi les gens doivent-ils attendre un logement social pendant des années ? Pourquoi ne pas mettre davantage l'accent sur le bio dans les cantines ? Pourquoi les jeunes parents doivent-ils franchir un véritable parcours du combattant lorsqu'ils veulent une place en crèche ? Pourquoi ne pas rénover les gymnases ou construire une deuxième piscine, par exemple ? Pourquoi ne pas prendre plus de mesures pour limiter les embouteillages et la pollution ? Pourquoi vouloir abattre des arbres alors que nous manquons cruellement d'espaces verts ? Pourquoi le SUBB n'est-il toujours pas électrifié ? Pourquoi retarder sans cesse la construction de vraies pistes cyclables connectées entre elles ou de zones piétonnes ? Pourquoi ne dispose-t-on pas de plus de lieux de rencontres pour les associations ou de lieux de travail supplémentaires ? Pourquoi n'a-t-on pas rénové le TOP pour en faire un véritable lieu de culture populaire ? Pourquoi laisse-t-on le château de Benais encore à l'abandon et pourquoi, enfin, ne pas déployer dans toute la ville, dans chaque quartier, une approche par projet permettant à tous ceux qui le souhaitent de s'impliquer dans la vie et dans le développement de leur cité ?

Voilà, Monsieur le maire, chers collègues, quelques exemples de ce qui, à nos yeux, aurait caractérisé une bonne gestion et qui vaudrait toutes les médailles du monde.

Enfin, et puisque c'est la dernière fois que je prends la parole au sein de cette assemblée, car je ne siégerai plus dans l'opposition à partir des prochaines élections, permettez-moi, chers collègues, de rendre hommage à votre écoute, au climat et aux rapports plutôt cordiaux que nous avons pu entretenir malgré quelques montées d'adrénaline durant ces six dernières années. C'est ainsi que je garderai d'excellents souvenirs. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Madame LAVARDE, suite à de tels réquisitoires, avez-vous quelques éléments de réponse à

apporter ?

Mme LAVARDE : Non, je reviendrai seulement sur un point technique. Quand on évoque les AP, on parle de « stock ». Par conséquent, si au lieu de comparer la ligne 2020 à la ligne 2019, nous avons repris un autre document, par exemple le budget 2014, au moment où nous avons lancé la construction du complexe sportif Le Gallo, vous auriez pu voir que la ligne AP sports se situait autour de 45 ou 46 millions d'euros, et c'est donc un stock qui diminue. Il faut donc comprendre cette ligne comme l'évolution du cycle des investissements. Nous avons aujourd'hui terminé tout le programme des écoles et nous n'avons plus que des opérations de rénovation/réhabilitation. Lorsque nous avions en stock la construction de nouvelles écoles, la ligne éducation était bien plus haute. Par conséquent, ce stock ne se comprend qu'au regard du global des investissements. Je souhaitais juste apporter cette précision technique et expliquer comment il faut lire le tableau de la page 27.

M. BAGUET : Merci. Il n'y a pas grand-chose à ajouter, si ce n'est que je trouve que ce sont des propositions incroyablement passistes. En effet, pour quelle raison vouloir revenir sur les bains-douches alors que cela a été remplacé par des douches mobiles, lesquelles sont beaucoup plus efficaces et plus accessibles, ou encore revenir sur la fermeture de Benais alors que l'autre jour, il y avait 300 enfants à qui l'on proposait de partir en Laponie ou à Cuba, ce qui est un peu plus enthousiasmant que le château de Benais. Je me rappellerai toujours une petite fille que j'avais croisée dans la rue et qui m'avait dit : « Monsieur le maire, cela fait sept fois que je vais à Benais en vacances, en classe transplantée. Est-ce que je ne pourrais pas changer de destination ? » Et bien, je tiens à préciser que nous avons été en mesure de proposer de nombreuses autres choses, et pour le même prix que le château de Benais.

De même, pour ce qui est du TOP, il est sûrement possible de faire de ce bâtiment quelque chose d'un peu plus moderne. Nous avons quelques projets en cours sur ce sujet, sur lesquels nous travaillons avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). En effet, nous essayons de nous tourner vers l'avenir mais, visiblement, vous continuez à revenir en boucle sur le passé. Je constate que c'est peut-être une gestion qui ne vous plaît pas, mais il est impossible de nier les nombreux classements où nous sommes premiers de notre catégorie, et pour preuve, c'est encore cette semaine que l'on a désigné Boulogne-Billancourt comme première au classement des « villes françaises où il fait bon vieillir ». Il peut y avoir une erreur dans un classement mais dans deux, trois, dix, cela fait beaucoup.

Tout le monde connaît Madame Agnès VERDIER-MOLINIE

Séance du 6 février 2020

de l'IFRAP. Elle n'est pas particulièrement dilettante sur ces sujets. Elle connaît sans doute mieux que certains ministres et que tous les gouvernements d'ailleurs quels qu'ils soient, la gestion des collectivités locales.

Quelqu'un que l'on ne voit jamais, sur Boulogne-Billancourt, s'est permis de faire une réflexion en disant qu'un élément avait été oublié dans le classement. Agnès VERDIER-MOLINIE lui a répondu par la négative. Ce n'est pas une débutante et elle a bien sûr intégré l'ensemble des dettes, quelles que soient les structures.

Nous avons parlé, tout à l'heure, des droits de mutation. Bien que ceux-ci s'effondrent un peu partout autour de la ville, Boulogne-Billancourt est la seule commune où les droits de mutation explosent. Tout le monde veut venir y habiter. Pourtant, à vous écouter, c'est une ville grise, une ville du passé, une ville dangereuse ; les gens sont-ils donc tous masochistes ? Pourquoi veulent-ils venir travailler à Boulogne-Billancourt ? Un peu plus tôt dans la journée, nous étions avec le patron d'Hilti, qui disait que ses salariés étaient les plus heureux du monde de venir travailler à Boulogne-Billancourt et qu'ils envisageaient encore des développements... C'est tout de même curieux, les gens ne doivent pas vivre la même chose que nous.

En tout cas, nous entendons plutôt des compliments, et s'agissant des budgets, je rappelle que 47 % des dépenses sont consacrées à la famille, à la jeunesse et à l'éducation, autant de domaines qui représentent l'avenir et qui nous concernent tous. Connaissez-vous beaucoup de villes qui consacrent 47 % de leur budget à la jeunesse, aux familles et à l'éducation ? Tous les directeurs académiques qui arrivent à Boulogne-Billancourt sont stupéfaits de voir ce que nous faisons pour les écoles ou pour les crèches. Nous avons d'ailleurs ouvert une nouvelle crèche rue Gallieni, dont nous avons confié la gestion à Crèche Attitude. Le directeur général lui-même était présent et je lui ai demandé combien de crèches il gérait. Le groupe gère 312 crèches dans le pays et cette société a son siège à Boulogne-Billancourt. Il m'a dit que c'était l'une des cinq plus belles crèches qu'il n'ait jamais vues en France. Voilà les compliments que nous a adressés le directeur général de Crèche Attitude vendredi dernier. La crèche a ouvert lundi et je peux vous assurer que les familles sont ravies.

A vous entendre, nous faisons tout mal à Boulogne-Billancourt, mais les Boulonnais vont pouvoir se prononcer bientôt, justement, sur leur vision de la gestion de la commune. Quant aux mobilisations, puisque vous faites un discours politique, je voudrais revenir sur la grande réunion publique qui s'est déroulée avant-hier, Mesdames et Messieurs, et qui a mobilisé « toute » la ville de Boulogne-Billancourt contre le projet du Palais des sports. Combien de personnes

ont assisté ? 18 sur 120 000. Nous avons donc chacun notre vision des choses et, encore une fois, les électeurs trancheront dans six semaines.

Pour ma part, j'assume complètement ce budget, j'assume complètement la gestion de la ville et je vous propose de le voter.

Voulez-vous un vote du budget chapitre par chapitre ou un vote global ? (Personne ne s'oppose ni ne s'abstient sur le principe du vote global.)

Nous le votons donc globalement.

Budget primitif 2020 pour le Budget principal et les Budgets annexes

M. BAGUET : Sur le budget principal, la section de fonctionnement s'équilibre à 261 millions d'euros, la section d'investissement à 113 millions d'euros et l'équilibre général du budget s'établit à 374 millions d'euros. Les autorisations de programme et crédits de paiement s'élèvent à 160 millions d'euros en AP et 46 millions d'euros en CP.

Concernant les budgets annexes : le budget publications s'élève à 646 252 euros, le budget piscine patinoire s'élève à 18 366 178 euros et le budget des locations immobilières s'élève à 1 584 754 euros. Les autorisations de programme et les crédits de paiement de l'ensemble des budgets annexes s'élèvent à 4,3 millions d'euros en AP et 1,8 million d'euros en CP.

Je vous remercie de bien vouloir adopter les projets de budget primitif pour le budget principal et les budgets annexes pour l'exercice 2020, ainsi que les autorisations de programmes et crédits de paiement, conformément aux documents budgétaires et au rapport de présentation qui vous ont été transmis.

Après vote, cet article est adopté à la majorité, le groupe La ville Citoyenne votant contre et le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

Tableau des effectifs

M. BAGUET : Nous pouvons organiser un vote séparé sur le tableau des effectifs si vous le souhaitez, mais je demanderai de toute façon un vote global sur la délibération telle qu'elle est présentée.

Après vote, cet article est adopté à l'unanimité.

Tableau de classement des voies communales

M. BAGUET : Cela vous a été expliqué précédemment ; les 59 000 mètres de voies communales, les voies départementales, les voies privées et les voies de la ville de Paris représentent ensemble 84 804 mètres linéaires de voies sur Boulogne-Billancourt.

Il me paraît idiot de voter sur ce point, mais nous allons aller jusqu'au bout de la logique ; je le mets donc aux voix.
Après vote, cet article est adopté à l'unanimité

Reprise de provision pour dépréciation d'actifs circulants

Après vote, cet article est adopté à l'unanimité.

Provision pour risques et charges

M. BAGUET : La provision pour risques et charges est augmentée de 20 000 euros au regard d'un montant de reprise arrêté à hauteur de 332 000 euros. Les crédits correspondants seront inscrits au BP.

Je mets ce point aux voix.

Après vote, cet article est adopté à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Je mets à présent aux voix la délibération dans son ensemble.

Après vote, la délibération n° 2 est adoptée à la majorité, le groupe La ville Citoyenne votant contre, le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

3. VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX POUR L'ANNÉE 2020

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur : Étant donné que les impôts ont été très largement évoqués précédemment, nous vous proposons donc de voter les mêmes taux que l'année dernière, soit une stabilité fiscale.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions sur ces taux ? (Il n'y en a pas)

Ce sont, je le rappelle, les taux les plus bas de France pour la taxe foncière, et je crois que nous sommes les deuxièmes concernant la taxe d'habitation ; malgré tout, nous pourrions faire encore mieux.

Je mets cette délibération aux voix.

Après vote, la délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

4. REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur : Cette reprise anticipée est possible grâce à la réduction significative du délai de constatation du compte administratif puisque ce qui était auparavant disponible au mois de mai, est maintenant disponible dès la mi-janvier. Après avoir reçu les attestations du comptable, nous pouvons donc réaliser cette reprise anticipée qui est une opération classique. Celle-ci consiste à évaluer, budget par budget, s'il y a besoin de couvrir un reste à financer en fonctionnement. Si tel est le cas, nous affectons le montant correspondant. Et s'il y a au contraire un excédent, nous versons celui-ci en investissement.

Nous traitons, de la même manière, la situation en investissement. S'il y a un besoin de financement, nous le comblons ; et s'il y a un excédent, nous le reportons sur le budget de l'année n, en l'occurrence 2020. Nous faisons cet exercice pour chacun des budgets, le budget principal et les trois budgets annexes. Ces trois budgets sont excédentaires sur la section de fonctionnement. Il restait seulement un reste à réaliser en investissement sur le budget principal, qui est largement couvert par l'excédent de fonctionnement, d'où le résultat de 21 millions d'euros, que nous avons d'ailleurs constaté au BP 2020.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances : Le groupe La ville Citoyenne a demandé comment était ventilé le résultat du budget principal entre investissement et financement. Il lui a été répondu que sur les 37,4 millions d'euros de résultat cumulé de clôture, 16,4 millions d'euros ont été affectés à l'investissement pour couvrir le déficit en investissement cumulé de 2019, et 21 millions d'euros ont été affectés en report en fonctionnement pour accroître l'autofinancement du budget qui sert à financer les investissements.

Avis favorable à l'unanimité, le groupe La ville Citoyenne ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole pour cette délibération ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

Après vote, la délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

5. COMMUNICATION DU MONTANT PROVISoire AU TITRE DE L'ANNÉE 2020 DU FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALES VERSÉ PAR LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur : J'ai également évoqué ce point tout à l'heure. La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de GPSO s'est réunie en amont du conseil territorial d'hier soir pour valider, de son côté, les chiffres repris dans le budget de la ville.

M. BAGUET : Merci. Il s'agit en effet d'une délibération dite « miroir ». Avis de la Commission des finances.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

Après vote, la délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

6. IMPUTATION DES BIENS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur : Il s'agit encore d'une délibération classique que nous devons passer chaque année et qui vise à acter l'ensemble des biens meubles d'un petit montant qui sont considérés comme de l'investissement, de manière à ce qu'ils puissent être financés sur la section d'investissement.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances : Le groupe La ville Citoyenne a demandé en quoi une rame ou une raquette pouvaient être considérées comme un bien meuble durable. Il lui a été répondu qu'il s'agissait d'une distinction liée aux règles de la comptabilité publique et que les biens destinés à être utilisés durablement, c'est-à-dire qui ne sont pas à usage unique ou fongibles sont des biens amortissables, à l'exception des biens de faible valeur qui sont néanmoins imputés en section d'investissement.

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

Après vote la délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

7. PERSONNEL COMMUNAL - MESURES DIVERSES

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur : Cette délibération très classique comprend deux points. Le premier concerne le recrutement d'agents contractuels et le deuxième a trait à une modification de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être concédé ou mis à disposition.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Madame EVEN.

Mme EVEN : Il s'agit là de postes qui ont été créés ou remplacés. Pouvez-vous nous donner une estimation du nombre de postes encore vacants et, si possible, les directions, voire les services concernés au sein de la commune ?

Mme Marie-Laure GODIN : Madame EVEN, je n'ai pas les chiffres ici et je ne connais pas le détail, mais nous pourrions vous les communiquer sans aucun problème.

Mme EVEN : Pourriez-vous nous donner une idée globale dès ce soir, avant que nous en ayons le détail ?

Mme Marie-Laure GODIN : Honnêtement, je risquerais de vous communiquer un chiffre qui ne serait probablement pas exact. Nous vous les ferons donc passer.

M. BAGUET : Je vous propose de passer au vote.

Après vote, la délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

8. APPROBATION DE LA PARTIE RELATIVE À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA VILLE ET DU CCAS DE BOULOGNE-BILLANCOURT

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur : Il vous est proposé ce soir d'approuver la partie du règlement intérieur de la ville pour ce qui concerne la santé, l'hygiène et la sécurité. Un tel règlement n'est pas obligatoire, mais il s'agit d'un outil tout à fait indispensable et essentiel pour pouvoir donner un cadre et fixer les règles relatives aux relations entre les personnes au sein de notre collectivité. Il s'agit vraiment d'un document de référence qui contribue au

bon fonctionnement des services.

Cette partie santé, hygiène et sécurité a été présentée et adoptée lors du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) du 8 novembre dernier. Ultérieurement, une deuxième partie vous sera présentée, comportant toutes les questions relatives au temps de travail, etc.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales : Le groupe La ville Citoyenne demande si le droit à la déconnexion sera intégré dans le règlement intérieur. Madame GODIN a précisé que cette question n'a jusqu'à présent jamais été abordée par les représentants du personnel, mais que bien évidemment elle pourrait être soumise à réflexion par la suite.

D'autre part, le groupe La ville Citoyenne souhaite savoir si un accord sur le télétravail sera également intégré. Madame GODIN a précisé que le télétravail était aujourd'hui en place pour certaines personnes en situation de handicap.

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances : Avis favorable à l'unanimité, le groupe La ville Citoyenne ne prenant pas part au vote.

Mme GODIN : S'agissant du droit à la déconnexion, je voudrais ajouter que ce point sera intégré à la partie du règlement intérieur qui vous sera présentée ultérieurement sur l'organisation du temps de travail.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

Après vote la délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

9. PARTICIPATION DE LA VILLE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020 - CONVENTIONS DE PARTICIPATION À DIVERS PROJETS SCIENTIFIQUES ET VOYAGES PÉDAGOGIQUES

M. Pascal LOUAP, maire-adjoint, rapporteur : Mes chers collègues, l'article 11 de la loi du 26 juillet 2019 « pour une école de la confiance » rend l'instruction obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de trois ans au lieu de six ans précédemment. Celle-ci a pour conséquence de prendre

en compte les enfants scolarisés en école élémentaire mais aussi dans les maternelles privées sous contrat pour le calcul de la participation obligatoire des communes aux dépenses de fonctionnement de ces établissements. L'article 17 de la même loi instaure le principe d'une compensation des communes pour les dépenses obligatoires supplémentaires résultant directement de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire.

Pour l'année scolaire en cours, il est proposé que le forfait pour les élèves boulonnais scolarisés dans les maternelles privées soit fixé à 1 137 euros. Le forfait élémentaire reste quant à lui fixé à 830 euros. Vous trouverez le tableau des montants du forfait selon les différents cas de scolarisation des élèves.

Par ailleurs, il vous est également proposé d'approuver les trois projets de conventions ci-joints relatifs à la participation financière de la ville aux frais de trois établissements scolaires de la ville.

Je vous invite donc à délibérer sur l'ensemble de ces propositions et à autoriser le maire à signer ces conventions.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, le groupe La ville Citoyenne s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances : Le groupe La ville Citoyenne a demandé de quelle manière a été déterminé le forfait maternel, lequel s'élève à 1 137 euros. Il lui a été indiqué que, jusqu'à présent, la ville n'avait jamais eu à calculer précisément le coût d'un élève scolarisé en classe de maternelle. Le texte de loi a été promulgué au cours de l'été dernier et les textes d'application ont été publiés seulement le 31 décembre 2019. De plus, il manque encore une circulaire. La ville attendait d'avoir des informations plus précises avant de se lancer dans un travail d'évaluation complet et exhaustif.

En premier lieu, les dépenses réalisées à Boulogne-Billancourt sont du même ordre de grandeur que les analyses communiquées par l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale, qui établit une fourchette indicative comprise entre 1 100 et 1 200 euros. Des travaux d'évaluation plus précis vont être réalisés au cours du premier semestre. Par cette délibération, la ville applique la loi telle qu'elle a été modifiée en juillet dernier.

Séance du 6 février 2020

Par ailleurs, le groupe La ville Citoyenne a demandé si le forfait élémentaire avait été modifié. Il lui a été répondu par la négative. Le groupe La ville Citoyenne demande un vote par division.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur cette délibération ? Madame SHAN.

Mme SHAN : J'ai deux questions. Par ailleurs, nous souhaiterions voter cette délibération article par article. En premier lieu, j'aimerais savoir si nous sommes en mesure d'avoir malgré tout une idée du montant prévisionnel, bien que les chiffres soient encore inconnus, en faisant référence aux années antérieures, même si c'est peut-être très variable d'une année sur l'autre. Si l'on regarde par exemple 2018 et 2019, est-ce que cela peut donner une idée globale du coût ?

En second lieu, j'aimerais savoir pour quelle raison une participation est proposée en faveur des élèves parisiens. J'imagine que c'est une question de réciprocité.

M. BAGUET : Jusqu'à présent, la somme que nous versions aux écoles privées était d'environ 2,3 millions d'euros par an. Avec la nouvelle loi, nous devons ajouter à cette somme environ 550 000 euros. Cela représente une augmentation significative d'environ 26 à 27 %, portant ainsi le montant total à 2,85 millions d'euros. Nous avons inscrit pour ce budget 250 000 euros supplémentaires, et au mois de juin, pour le budget supplémentaire, nous aurons probablement un peu plus de précisions sur la manière dont doit être interprété le décret d'application. C'est tout de même « extraordinaire » : un décret d'application est publié le 31 décembre et personne n'est d'accord sur son interprétation, que ce soient les bénéficiaires ou les différents services. Les différents ministères eux-mêmes ne savent pas exactement ce qu'il faut intégrer et prendre en compte dans le cadre de ce décret d'application.

À titre préventif, nous avons donc budgété 250 000 euros, mais nous savons qu'a priori nous devons rajouter 290 000 à 300 000 euros au budget supplémentaire ; les effectifs restant stables dans les écoles privées. Je précise que nous parlons des écoles privées sous contrat d'association de Boulogne-Billancourt : les quatre écoles confessionnelles catholiques et l'école confessionnelle juive. Les écoles hors contrat d'association ne perçoivent rien de la part de la ville. La loi Debré de 1959 dispose que les communes doivent verser aux écoles privées l'équivalent de ce qu'elles dépensent pour les écoles publiques.

Aussi, le coût d'un élève en maternelle étant plus important que le coût d'un élève en école élémentaire, notamment du fait de la présence des Agents Territoriaux Spécialisés des

Écoles Maternelles (ATSEM), il s'agit donc d'un effort très significatif et nous espérons que l'État nous remboursera ce surcoût de 550 000 euros. Malheureusement, cela n'est pas garanti puisque rien n'est inscrit dans le budget de l'État au titre de l'année 2020, que l'on nous demande de transmettre l'état des lieux aux recteurs en septembre et que les recteurs auront la possibilité de nous répondre sur trois mois, soit jusqu'en décembre. Le budget étant voté dans les assemblées à partir d'octobre et les dernières lectures pouvant être réalisées en décembre, cela va être un peu « acrobatique ». En somme, nous espérons pouvoir être remboursés de cet effort, mais nous sommes également contraints de le faire.

Certaines communes, au contraire, n'ont pas fait le choix d'accompagner les écoles privées dans l'immédiat ; concernant Boulogne-Billancourt, nous avons choisi de le faire comme nous l'avons d'ailleurs toujours fait historiquement dans la ville.

S'agissant de la réciprocité avec Paris, il s'agit en effet un accord historique et c'est pour cela que le montant est très faible. À l'époque où cet accord avait été conclu, le coût d'un élève était évalué à 777 euros, je crois, des deux côtés du périphérique. Nous ne sommes plus tout à fait dans les mêmes montants aujourd'hui, mais je ne suis pas sûr que nous ayons intérêt à demander la revalorisation. Nous avons de moins en moins d'élèves parisiens dans nos écoles privées, alors qu'il y a davantage d'enfants parisiens chez nous que d'élèves bouloonnais à Paris. La ville de Paris ne donne que 791 euros, parce qu'elle apporte d'autres formes de soutien aux écoles privées.

Je mets aux voix cette délibération. Madame SHAN, ai-je oublié quelque chose ?

Mme SHAN : Je vous rappelle notre demande d'un vote article par article pour cette délibération.

M. BAGUET : Je vous propose néanmoins un vote global pour cette délibération, parce que l'ensemble des articles concerne les écoles privées.

Article 1er - participation de la ville au fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association

Après vote, l'article 1 est adopté à l'unanimité.

Article 2 - sollicitation d'une compensation de l'État

Après vote, l'article 2 est adopté à l'unanimité.

Article 3 - participation de la ville pour les enfants bouloonnais scolarisés dans un établissement privé sous contrat hors des

villes de Boulogne-Billancourt et Paris

Après vote, l'article 3 est adopté à l'unanimité.

Article 4 - participation de la ville pour les enfants boulonnais d'âge primaire scolarisés à temps plein dans un établissement spécialisé ou un hôpital de jour bénéficiant d'une convention avec l'Éducation nationale

Après vote, l'article 4 est adopté à l'unanimité.

Article 5 - projet de convention avec le Lycée Notre-Dame de Boulogne

M. BAGUET : Monsieur LAURENCIN.

M. LAURENCIN : Pour la bonne règle, je précise que je ne peux pas participer au vote concernant la convention avec le Lycée Notre-Dame étant donné que je siége à l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) de Notre-Dame.

M. BAGUET : Vous avez raison.

Après vote, l'article 5 est adopté à la majorité, Messieurs THELLIER et GUIBERT et Madame EVEN votant contre, Madame SHAN s'abstenant et M. LAURENCIN et M. MARGUERAT ne participant pas au vote.

Article 6 - projet de convention avec l'école Rambam

Après vote, l'article 6 est adopté à la majorité, Messieurs THELLIER et GUIBERT et Madame EVEN votant contre, Madame SHAN s'abstenant et MM. Michel AMAR, Daniel BENHAROUN, Léon SEBBAG ne participant pas au vote.

Article 7 - projet de convention avec le collège Dupanloup

Après vote l'article 7 est adopté à la majorité, Messieurs THELLIER et GUIBERT et Madame EVEN votant contre, Madame SHAN s'abstenant et Mme Elisabeth DE MAISTRE ne participant pas au vote.

Article 8 – inscription des crédits correspondants au chapitre 922 du budget principal

Après vote, l'article 8 est adopté à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Je mets à présent aux voix la délibération dans son ensemble. Il est heureux que vous ne soyez que quatre car si vous aviez été quinze, nous y serions encore à dix heures du soir.

Après vote, la délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité, le groupe La ville Citoyenne s'abstenant.

M. BAGUET : Je tiens à rappeler que la subvention versée en faveur de l'école Rambam est liée au fait que les élèves ne participent pas aux classes transplantées de la ville. C'est pourquoi l'établissement nous a demandé une subvention, que nous accordons déjà depuis plusieurs années, afin d'emmener les jeunes en Israël et notamment, pour visiter le mémorial de Yad Vashem. Je trouve qu'il s'agit ici d'une démarche positive et nous continuerons de le faire, même si vous y êtes opposés.

10. ACCORD-CADRE À BONS DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE POSE ET D'ENTRETIEN DE STORES INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS DANS DIVERS BÂTIMENTS COMMUNAUX

M. Philippe TELLINI, maire-adjoint, rapporteur :

Monsieur le maire, mes chers collègues, il s'agit d'une délibération classique dans le cadre des travaux d'entretien de bâtiments municipaux, qui porte sur une consultation relative à des travaux de pose et d'entretien de stores, sous forme d'un appel d'offres ouvert, et la signature d'un accord-cadre à bons de commande correspondant. Le marché est conclu pour un an reconductible trois fois et la dépense annuelle estimée est de 260 000 euros.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission de l'urbanisme et des travaux.

Mme. DE MAISTRE, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des finances.

M. MARGUERAT, Rapporteur de la Commission des finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

Après vote la délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

QUESTION ORALE

Question orale posée par Madame EVEN du groupe La ville Citoyenne

Mme EVEN : Monsieur le maire, mes chers collègues,

Pourriez-vous nous préciser le nombre de kilomètres de

bouchons à Boulogne-Billancourt au niveau des axes routiers suivants : route de la Reine, avenue Leclerc Vaillant, boulevard de la République ? Pouvez-vous nous préciser à quelle fréquence les mesures sont effectuées et quelles sont les évolutions sur les dernières années 2017, 2018 et 2019 ?

Je vous remercie.

Réponse de Monsieur Pierre-Christophe BAGUET

M. BAGUET : J'ai effectivement pris connaissance de votre question. Cependant, les trois voies en question correspondent à trois voies départementales. Nous avons donc sollicité le Département, qui n'a pas été en capacité de nous répondre dans un délai aussi court. Dès que nous aurons la réponse, je vous la transmettrai.

Mes chers collègues, je voulais vous dire qu'hier soir Monsieur BADRÉ m'a interrogé à la fin du conseil de GPSO pour savoir si nous avons beaucoup travaillé ou non pendant le mandat et notamment combien de délibérations nous avons votées. J'ai donc annoncé hier soir au conseil de GPSO que nous avons voté 1 386 délibérations pendant ces six années, que seules 27 avaient fait l'objet d'un vote à la majorité, soit moins de 2 %, et que plus de 98 % de ces délibérations avaient donc été votées à l'unanimité.

De ce fait, j'ai demandé aux services ce matin d'établir un bilan similaire pour Boulogne-Billancourt. Nous avons eu à étudier 768 délibérations depuis le début du mandat. Je remercie par conséquent le travail à la fois des services et des élus. 60 de ces délibérations ont été votées à la majorité, 701 ont été adoptées à l'unanimité, soit plus de 92 %.

Entre GPSO et la ville, ce sont donc plus de 2 000 délibérations qui ont été approuvées en six ans, ce qui représente un vrai travail et je voulais vous en remercier. Comme l'a dit tout à l'heure Monsieur GUIBERT, même s'il y a eu parfois des échanges un peu vifs, je crois que nous avons tous servi l'intérêt général et je vous en remercie encore une fois.

Je souhaite à tous ceux qui vont arrêter de découvrir de nouvelles activités, enrichissantes sur le plan personnel, familial, etc... Et à ceux qui en ont envie de continuer. Je souhaite tout simplement une bonne campagne électorale.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BAGUET lève la séance à 19 heures 55.